

SEANCE du 15 décembre 2014

L'an DEUX MIL QUATORZE, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle des réunions de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11

PRESENTS: MMES CHATEGNIER Françoise, BESSE Sabine, VERGNAUD-PASQUEREAU Christine, SOUFFRON Evelyne, FROMENTOUX Sandrine et MM PRECIGOUT Emmanuel, FAUGERAS Jean-Michel, BOMBILLON Jean-Claude, DEMICHEL Lucien, JUGE Lucien.

ABSENTS : M. ROY (procuration donnée à M. PRECIGOUT)

Date de la Convocation

10 DECEMBRE 2014

Date d’Affichage

10 DECEMBRE 2014

MME FROMENTOUX a été nommé secrétaire de séance



OBJET DE LA DELIBERATION : Motion traité transatlantique TAFTA

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier, d'une part avec le Canada, et d'autre part avec les États-Unis, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne, les États-Unis (TPCI ou TAFTA, en anglais) et le Canada (AECG), allant au-delà des accords de l'OMC, Considérant que ces projets de Grand marché transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, comme la suppression des « Barrières non tarifaires » qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités, Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des États-Unis, Considérant que le Grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures. Considérant que ces projets consacraient la suprématie du droit des affaires sur les autres droits : les lois nationales, européennes, les Constitutions et les Droits fondamentaux ne seraient plus opposables. La souveraineté ne serait donc plus celle des citoyen(ne) s et de leurs représentants élus mais celle des multinationales.

Le Conseil Municipal d'ESPARTIGNAC, à la majorité (1 abstention de L. JUGE et 10 pour) :

- Manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation et la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- Demande un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) et sur l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) et la diffusion publique immédiate des éléments de négociation,
- Souhaite l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations,
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Se déclare, dans l'attente, hors du Grand Marché Transatlantique.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après DEPOT EN PREFECTURE le
et PUBLICATION ou NOTIFICATION le

18 DEC. 2014

18 DEC. 2014

Le Maire,
Françoise CHATEGNIER